

REPUBLIQUE POPULAIRE DU  
CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE  
LA JUSTICE  
-----

SECRETARIAT GENERAL A LA  
FONCTION PUBLIQUE ET AU  
TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET N°78/043 DU 26 JANVIER 1978

/MTJ/BGEP/DDFP/6/2/9  
portant intégration, reclassement et nomination de  
Monsieur MOUFOMA-OKIA Marcel, Agent Technique Principal  
des cadres de la catégorie B hiérarchie I des  
Services Sociaux (Santé Publique)

Le ~~MEUXIEME~~ VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT  
MINISTRE DU PLAN

VISAS:

Vu l'acte fondamental du 5.4.1977

Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres;

D.B. Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République;

Vu le décret 61/I25/FP du 5 Juin 1961 fixant le statut des cadres des catégories B, C et D de la Santé Publique de la République

DCF. X Vu le décret 62/I30/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret 62/I95 du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires;

Vu le décret 62/I97/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de la carrière administrative et reclassements;

Vu le décret 65/50 du 16.2.65 fixant le statut commun des cadres Administratifs de la Santé Publique;

Vu le décret 74/470 du 31.I2.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/I96 fixant les échelonnements indiciaires des cadres des fonctionnaires;

Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire du Parti, et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Ministre du Plan;

Vu le décret 77.I65 du 5.4.1977 portant nomination de Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'Ordonnance 35/77 du 28.7.77 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire de la République Populaire du Congo;

Vu l'arrêté 5704/MSA du 30.7.1977 portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie B des Services Sociaux (Santé Publique)

Vu la lettre 3097/SGSP/DAP du 20.IO.1977

Vu l'arrêté 1035/MJT/DGT/DCGPC du 6.3.1974 autorisant certains agents techniques Principaux contractuels de Santé à suivre un stage de formation en France

Attendu que l'intéressé est titulaire du Diplôme de L'Institut International d'Administration Publique (IIAP) de Paris (Section Sociale) obtenu en date du 20.9.1977;

D E C R E T E :

1/f

.../...

ARTICLE 1°: En application des dispositions du décret n° 65/50 du 16.2.1965 susvisé, Monsieur MOUFOUMA-OKIA Marcel, Agent Technique Principal de 4<sup>e</sup> échelon, indice 760 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) en service au Secrétariat Général à la Santé Publique à Brazzaville, titulaire du diplôme de l'Institut International d'Administration Publique (IIAP) de Paris - Section Sociale est intégré dans les cadres des Services Administratifs de la Direction de la Santé, reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur de Santé 1<sup>er</sup> échelon indice 830 ancienneté civile conservée (ACC) néant.

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé, à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 26 JANVIER 1970

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales

Commandant Durand Abel MISSONSA.

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOUSSOU-POUATI.

Ampliations:

SGFPT/DPP	3
JORPC	I
D.B.	3
DCF	3
SGCM/B.C.	2
MINISANTE ET AFF. SOCIALES	2
SGSP	2
DOSSIER	3
INTERESSE	I

1-f